



AVIS DE CONSULTATION

N°001/AC/C-GAZ/CIPMP/2026 DU 12 FEV 2026
**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS INFORMATIQUES DU CENTRE DE
PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) GAZAWA COMMUNE
DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

Financement : BIP MINPROFF Exercice 2026

1. Objet :

Le Maire de la Commune de Gazawa, **Autorité Contractante**, et Maître d'Ouvrage lance une demande de cotation pour l'équipement en matériels informatiques du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) de Gazawa.

1. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offre, sont financées par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026, pour un coût estimatif TTC de **Treize Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Quatorze Mille Cinq cents (13 594 500) de Francs CFA.**

2. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée et une capacité financière avérée au de la de vingt millions (20 000 000) francs CFA dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur offre.

3. Consultation du dossier de demande de cotation

Dès publication du présent avis, le dossier de demande de cotation peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Commune de Gazawa.

4. Acquisition du dossier de demande de cotation

Le dossier de demande de cotation peut être acquis à la Commune de Gazawa, au Centre de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) de la Commune de Gazawa, dès que possible, à la présentation d'un chèque de cautionnement de dix-huit millions (18 000 000) de Francs CFA, auprès du Trésorier Municipal de la Commune de Gazawa.

Remise de l'offre

L'offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires et un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Gazawa, au plus tard le **05 MARS 2026** à **10 heures**, précise et devra porter la mention :

« DEMANDE DE COTATION

N° 001/AC/C-GAZAWA/CIPMP/2026

12 FEV 2026

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS INFORMATIQUES DU CENTRE DE
PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE (CPFF) GAZAWA COMMUNE
DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BIP MINPROFF Exercice 2026,

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

6. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant de **Deux Cent Soixante Dix Huit Mille Six Cent (278 600) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03) mois** et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offre, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.*

7 Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu 05 MARS 2026 à partir de **11 heures** dans la Salle de Réunions de la Commune de Gazawa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

2- Critères d'évaluation

8 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. Absence de la caution de soumission et le CDEC,
2. Non production des pièces manquantes dans l'Offre Administrative au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis,
3. Fausse déclaration des offres falsifiées,
4. Absence d'offre technique quantifiée par le Maître d'Ouvrage, financière,
5. Date technique inférieure à 70%,
6. Absence de soumission par catégorie,
7. Sous peine de rejet de l'offre de soumission de moins de 20% du montant de l'offre technique doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces certifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

9 Délai d'Exécution

Le délai de livraison estimé par le Maître d'Ouvrage est de **Soixante (60) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commerce la livraison.

10- Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

11- RENSEIGNEMENTS

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

- L'Autorité Contractante
- L'Ingénieur du Marché

Gazawa le

12 NOV 2020

Le Maire,
(Autorité Contractante)

Ampliations

- PRESIDENT/ CIPMP-C. GAZAWA (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPDIAM/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
- INGENIEUR DU MARCHE (pour info)



Maama Mana
Secrétaire d'Administration